

J'ouis !

*À propos des entretiens préliminaires —
temps où se détermine le style d'une cure*

*I*l est d'usage d'appeler *entretiens préliminaires*, les premières séances où un futur analysant vient demander une analyse à un analyste. Ces entretiens ont les tonalités d'une *rencontre*, ou tout au moins, elles peuvent se donner à entendre comme telles. Il est pourtant fréquent d'entendre déclarer que si au cours des deux ou trois premiers entretiens préliminaires l'analyste n'entend pas ce qu'il en est de cette demande d'analyse, il doit mettre un terme à ce projet. Or il me semble évident que si l'acte analytique se promet d'un inaugural, celui-ci peut néanmoins n'advenir qu'au terme d'un très long parcours. Et d'ailleurs, quand peut-on dire que commence une analyse ? Est-ce au moment du passage sur le divan, et celui-ci est-il indispensable à la conduite de la cure dans tous les cas ?

Autant d'interrogations qui rendent la question des entretiens préliminaires quelque peu ardue. Par ailleurs, je considère que ces entretiens peuvent durer un temps indéterminé, pouvant aller jusqu'à six à huit mois sinon un an. Le passage au divan se situant secondairement au temps où l'analysant(e) se sent prêt(e) à affronter ce remaniement de

l'espace qu'implique ce passage, sans crainte majeure, sans craindre en particulier une expérience de morcellement du corps ou pire, d'envahissement par un sentiment de terreur qui témoigne d'une désintrinsication pulsionnelle qui semble mettre l'analysant en danger de mort.

Il est tout à fait évident par ailleurs qu'il est des séances préliminaires qui, au bout d'un certain temps, aboutissent à la poursuite de l'analyse en face à face. Est-il ou pas de l'analytique dans ce cas ? Ce qui est évident, c'est qu'il y aurait des analysants qui sont trop dans la jouissance du *pas de regard*, qui sont dans une telle soustraction de soustraction du regard, que ledit face-à-face s'impose. La disposition divan-fauteuil ne venant qu'accentuer une déroute psychotisante de l'imaginaire. D'où la question du « comment gérer le spéculaire dans la cure ». Bien évidemment la question qui se formulerait par le « à qui s'adresse-t-il ? » dans ces cas semble représenter un pari beaucoup plus difficile à soutenir si nous voulons bien nous situer non pas dans le domaine de la psychothérapie mais dans celui de l'acte analytique.

Quoi qu'il en soit, j'é mets l'hypothèse que les entretiens préliminaires doivent se prolonger dans le temps, retracer pas à pas le frayage qui irait jusqu'à la reconnaissance mi-dite qu'il est de l'inconscient. Le passage au divan est-il, après un temps plus ou moins long de face-à-face, possible ? souhaitable ? Je ne saurais le soutenir d'autant qu'il me semble qu'après deux ou trois ans d'une cure menée sur ce mode, il est comme une limite qui semble rendre impossible le passage sur le divan avec cet analyste-là...

Comment dès lors se caractériserait ce travail ? Je prétends qu'il s'agit le plus souvent d'analyses qui, si elles se supportent de l'attention flottante de l'analyste ne sauraient faire l'économie d'une vigilance autrement plus aiguë que dans les cas de la cure-type. Ainsi, évoquer la question des entretiens préliminaires n'est pas sans poser le problème des indications — non pas de l'analyse — mais d'abord et avant tout du temps du passage de l'analysant sur le divan. Pour ma part je dirais qu'à chaque demande d'analyse je fais le pari que dès lors que celle-ci se formule, que l'analysant revient parfois dans le malentendu le plus surprenant, il faut prendre au sérieux cette demande et parier sur la possibilité d'un travail qui ne serait

pas inauguré par un passage rapide au divan, mais par une autre parole fondatrice. Et qu'est-il alors de plus émouvant que ces analysants qui, venus demander une psychothérapie, découvrent l'inconscient, son fonctionnement cependant qu'ils mesurent l'efficace du travail effectué ?

Ainsi, je ne saurais accorder le statut d'entretiens préliminaires à ces rencontres qui se bornent parfois à faire préciser au futur analysant son nom, son prénom, son adresse et son numéro de téléphone, le rythme des séances ainsi que leur mode de règlement. Cela pourrait s'appeler tracer les contours du contrat. Aussi, me semble-t-il primordial d'accorder toute son attention à ce temps où s'explícite une demande : l'analyste se doit de suivre le trajet de ce dit. C'est le temps des scansionnements discrètes qui donneraient à entendre à l'analysant que les rêves, les rêveries, les faits biographiques anciens représentent autant d'articulations sur lesquelles un possible travail pourra s'effectuer. Somme toute ces entretiens préliminaires représentent le temps et les modalités d'une mise en tension d'un arc, alors que la cible elle-même n'est pas encore dessinée... si tant est qu'elle puisse jamais l'être.

C'est dire que ces entretiens supposent que le facteur temps puisse jouer à l'endroit de ce que je nommerai *la délimitation d'une zone d'ombre* qui donne à entendre que c'est à partir d'un insu (et non d'une ignorance) et d'un mi-dire (où le « tout dire » de la règle fondamentale se module dans l'impossibilité de dire tout), que l'analysant travaille. D'ailleurs si l'analyste est requis de « dégainer plus vite que son ombre », il se doit aussi de délimiter quelle est cette zone d'ombre — de décalage — qui lui permet d'énoncer en temps opportun une interprétation.

Il me semble donc évident que toute platitude d'un dit qui exclut l'ombre, toute interprétation qui prétend se formuler à partir de la jouissance de l'analyste relève de l'obsécène qui signe le « trop de pas de regard » et représente une résistance à l'analyse.

Ainsi, le temps de ce que je désigne du terme de *constitution d'une zone d'ombre* se soutiendrait d'un « tu dis la vérité » qui fait que dans l'analyse se joue cette chose inouïe qu'il n'est jamais aucun doute pensable à l'endroit des propos de l'analysant : c'est toujours la vérité qui est énoncée, dans le mi-dire.

Mais le temps des entretiens préliminaires est aussi celui où s'énonce et se donne à entendre la règle fondamentale : « Dites ce qui vous passe par la tête — n'omettez pas de dire ce qui est déplaisant ».

Le déplaisir, contrairement à ce qu'énonce Lacan dans sa réponse à André Albert¹, n'est pas à mettre au compte de l'au-delà du principe de plaisir qui est au travail dans la cure : il subvertit le principe de plaisir qui commande de « ne rien foutre, de faire le moins possible ». En foutre le moins possible... il est à se demander, soit dit en passant, si parfois l'analyste n'est pas dans cette position dès lors qu'il précipite — trop tôt — le futur analysant sur le divan. Il y aurait là une preuve d'intelligence — comme on dit « intelligence avec l'ennemi » — qui me semble tout à fait préjudiciable quant à l'avenir de ces cures dans lesquelles nous constatons que l'analysant s'enfonce dans le divan comme d'autres s'enfonceraient dans une tombe, dévidant un ressassement infini qui obéit à la loi du « faire plaisir » à son analyste, tout en n'interrogeant jamais la jouissance qui est en cause dans ce triste et interminable monologue. Mais ceci est une autre histoire qui au demeurant ne nous éloigne pas trop de notre propos.

Mais revenons à ce qui nous préoccupe : somme toute à quoi est requis l'analysant ? À quoi serait convoqué l'analyste sinon à une *incitation à dire* qui fraye un chemin au déplaisir, celui qui se situe à la limite du silence et de la parole déplaisante. Cette incitation est celle qui se manifeste dans l'écart qui existe entre *dire le déplaisir et déplaire en disant*. Ce « déplaisant » qui se situe aux limites du principe de plaisir et de son au-delà, trouve l'espace de son expression dans le transfert tel qu'il se met en place séance après séance à partir de l'énoncé de la règle fondamentale, cependant que l'analysant se focalise puis se déplace par rapport à son symptôme. En effet, ce qui, dans l'énoncé de la règle fondamentale, est visé, nous dit Lacan, c'est la chose dont le sujet est le moins disposé à parler, c'est-à-dire de son symptôme, en tant qu'il dérange le principe de plaisir qui consiste à « n'avoir rien de particulier² »... à déclarer.

Ce temps premier est celui qui permettra secondairement — mais n'est-il pas déjà là dès le début, à l'instant où la demande est formulée — que la vérité du sujet soit abordée au terme d'un long parcours analytique. Nous l'avons dit précédemment, le « tu dis la vérité » est un énoncé qui s'impose

à nous et doit s'imposer à l'analysant. Les entretiens préliminaires permettent de constituer cette vérité au titre de la singularité subjective au lieu même du Sujet-Supposé-Savoir. Dès lors, nous pouvons affirmer que les entretiens préliminaires sont le prélude à la constitution de cette instance tierce, de ce lieu nommé Sujet-Supposé-Savoir, qui procède tout autant de l'analysant que de l'analyste et dont la chute en fin de cure signe le dénouement du transfert³.

Cette constitution du Sujet-Supposé-Savoir représenterait donc une assurance susceptible de prémunir l'analyste de se mettre « trop tôt dans les plis » de sa fonction, car ce « trop tôt » relève d'une passion épistémophilique qui amènerait un analysant à endosser le désir de l'analyste à entendre, à théoriser (et pourquoi pas à recruter pour son « Association chérie ») dont on peut se demander comment l'analysant pourra se défaire.

Aussi, suis-je enclin à donner une remarquable extension au terme d'entretiens préliminaires, en considérant que ceux-ci sont susceptibles de se re-présenter en termes de « renouvellement de la demande princeps » à différents moments de la cure, et mon expérience d'analyste me permet de dire que ce temps est peut-être celui qui permet à l'analysant de s'interroger sur un dire qui, pris dans les rets du non-plaisir et de la dette infinie, se présente comme l'expression d'un piège : celui de la jouissance.

Deux vignettes cliniques pourraient ici illustrer mon propos :

Sarah a interrompu sa première analyse après que son analyste, dans un passage à l'acte particulièrement violent, l'a mise dans l'impossibilité de poursuivre son analyse avec lui. Bien évidemment, sa seconde analyse s'est déroulée en face à face durant un temps relativement long. Au cours de l'une de ces séances, Sarah commence par se taire. Puis embarrassée, murmure : « Je ne peux pas parler chaque fois que je porte cette bague ancienne. J'ai trop l'impression de vouloir vous séduire. » C'est alors qu'après avoir laissé passer quelques instants, je lui dis : « Dites ce qui vous passe par la tête, essayez de ne pas omettre de dire ce qui est déplaisant ou trop plaisant. » Somme toute, je venais de lui rappeler la règle fondamentale que je m'étais gardé jusqu'ici d'énoncer... Ce moment fut crucial dans le déroulement de la cure de Sarah... au point où pour la

première fois elle put évoquer un personnage qui était resté jusqu'ici dans l'ombre et qui se révéla être central dans son histoire : son grand-père... C'est à partir de l'évocation de cet élément tiers — tutélaire — qu'elle put passer sur le divan sans crainte de rencontrer les fantômes que son analyste précédent avait incarnés.

Nous essayerons ultérieurement d'évoquer ce qu'il en est de la formulation de la règle fondamentale comme interprétation, mais pour l'instant évoquons un autre cas de figure, apparemment fort différent du précédent :

Fatma souffre d'un sentiment permanent de culpabilité. La tonalité dépressive est dominante. Quand sa parole autofrustrante produite dans le registre de la complaisance s'épuise et qu'elle rencontre l'analyste en lieu et place du mort, Fatma semble céder alors à l'impératif d'une jouissance surmoïque qui l'empêche littéralement de parler sinon en termes solennels, en termes proches... d'un éloge funèbre, celui qu'elle a manqué d'entendre sur la tombe anonyme de son père. C'est ainsi tout au moins que d'une manière à peine voilée elle évoquait ces moments de tension où sa parole rare, précieuse, se présentait à chaque fois comme un don qu'elle offrait à l'analyste, un don de son corps, de sa chair et de son sang. Il y eut rupture dans la complaisance (autre face de l'exigence surmoïque et de mise à mal de la « loi du plaisir ») quand un jour elle s'entendit rappeler qu'elle pouvait aussi dire des bêtises... C'est alors que l'analysante cessa comme de projeter à la place de l'analyste l'hologramme imaginaire de son Moi idéal pour laisser advenir un discours qui pour être banal ne l'engageait pas moins dans une phase particulièrement féconde de son analyse. Il est à souligner que cette intervention « anodine » fut ré-énoncée alors que Fatma était sur le divan depuis quelques années.

Ce découpage séquentiel ne renvoie-t-il pas très précisément à ce que Freud dit à propos de la règle fondamentale : « Nous concluons donc ce traité (ou contrat) avec le moi du patient. Pleine sincérité contre absolue discrétion. Nous l'engageons à la règle fondamentale de l'analyse qui désormais doit dominer sa conduite à notre égard. Il ne doit pas seulement nous faire partager ce qu'il dit à dessein et volontiers, ce qui lui apporte soulagement comme dans une confession, mais aussi tout le reste, ce qui se livre à sa propre auto-observation, tout ce qui lui vient à l'esprit, même si cela lui est

désagréable à dire, et aussi si cela lui paraît insignifiant ou même vide de sens [...] il doit aussi nous raconter ce qu'il ne sait pas⁴. »

Aveu de ce qu'il ne sait pas encore/de ce qu'il sait déjà... entre le silence embarrassé et l'aveu, l'Idéal du Moi de l'analysant peut être mis à mal à cette occasion et passer du côté du Surmoi. En effet, si la règle fondamentale est entendue comme l'expression d'une phrase récitée sur un mode atemporel et arbitraire qui excède le discours de l'analysant (et de l'analyste), si son énonciation ne procède pas d'un effet d'interprétation, alors elle peut être la représentation d'une instance surmoïque, qui instaure en lieu et place d'un dit, la jouissance : jouissance de la rétention, jouissance d'imaginer qu'un tout-dire est possible, jouissance de l'échec de cette prétention, jouissance enfin à être « le bon analysant » qui serait susceptible de faire jouir son analyste qui recevrait à jet continu une succession de paroles vides soustraites au travail de perlaboration.

Dès lors, le « dites n'importe quoi sans hésiter à dire des bêtises » laisse filer le dit au point où l'analysant atteint l'« indé-sens » d'un signifiant que ne viendrait pas affadir le principe de plaisir, mais qui ne coupe pas moins dans la jouissance. Aussi, cette nécessité de rappeler la possibilité offerte à l'analysant de dire le futile est-elle souvent opportune lors de ces périodes dépressives qui apparaissent en cours d'analyse, réactualisant une perte de l'objet que la rencontre renouvelée avec le risque de déplaire ou celui de *se déplaire, instaure*.

Il est certain que ces phases s'entendent tout au long d'une cure et il me semble que si nous ne laissons pas affleurer au cours des dites séances préliminaires l'existence de ces « étapes transférentielles » au cours desquelles le tout-dire est source de jouissance mortifère, nous risquons bel et bien de manquer notre coup.

Car enfin, si l'acte analytique se spécifie d'un engagement — celui de soutenir l'inaugural qui en est la cause — il suppose que celui-ci soutienne aussi le développement du concept d'inconscient en tant que lieu : lieu du « là où Ça était le Je advient », que l'analysant se doit de soupçonner non pas comme un postulat scientifique mais comme une rencontre insue et renouvelée tout à la fois : celle que l'analysant effectue avec le lieu d'un

mi-dire en attente de se donner à entendre. C'est dire que la règle fondamentale s'adresse au *sujet*, elle ne doit dès lors être énoncée — au même titre qu'une interprétation — qu'en son temps, en temps opportun. La situer comme une ritournelle assenée sur le mode psittacique a quelque chose de profondément misérable sinon de caricatural : les analysants savent tous (ou presque tous) ce qu'il en est d'au moins un des termes de cette règle, mais c'est en tant qu'elle se présente comme le creuset possible de l'analyse, c'est-à-dire du transfert et de l'interprétation qu'elle donne la mesure de son efficace.

Les entretiens sont donc préliminaires à *la formulation de la règle fondamentale* énoncée non pas comme une consigne mais comme une interprétation adressée au sujet et visant au premier chef le symptôme. C'est dire que la règle qui se présente comme fondamentale est celle qui dès lors qu'elle est émise, situe dans le transfert l'analyste. Toute autre conception de l'énonciation de la règle fondamentale ferait de l'analyste un pédagogue ou un thérapeute sinon un être qui serait le producteur d'une exigence surmoïque. Si dès les premiers entretiens ce qui est visé est le transfert et l'interprétation, alors la cure ne saurait être qu'analytique et non psychothérapique même si le face-à-face peut s'imposer dans un certain nombre de cas.

Les entretiens préliminaires ne sont là que pour mesurer ce qui de l'analytique peut s'engager à plus ou moins long terme dans le transfert ; ils représentent un praticable susceptible de donner à entendre ce qui de l'inconscient et de ses formations est à l'œuvre dans la cure.

Ces hypothèses me semblent cruciales. Elles sont à la jonction de la technique et du théorique. Car trop souvent, me semble-t-il, les entretiens préliminaires se réduisent pour certains analystes à des consultations d'anamnèse psychiatrique au cours desquelles ils se contentent de mesurer l'intérêt qu'ils prendront à écouter ce patient-là et éventuellement de déterminer la structure. Certes tout cela a son importance, son intérêt et son utilité. Mais à se borner à ces considérations directement héritées de la psychiatrie, à ne pas se donner le temps d'entendre comment l'analysant donne un espace à la déconnaissance, au point de jouir de la répétition qui le condamne à des échecs répétés, l'analyste s'interdit *la patience*, celle qui

lui permettra d'énoncer la règle fondamentale en temps opportun. C'est alors que la cure risque de se situer dans le simulacre d'une parole qui, émise d'un divan vers un fauteuil (ou devrait-on dire plutôt un trône), ne fera jamais que moudre une ritournelle, un ressassement qui témoigne de la recherche d'un prélude jamais advenu et auquel l'analyste semble répondre en un écho silencieux par l'affirmation « j'ouïs ! ».

Piège mortel qui se ferme sur l'analysant et l'analyste, piège mortel dans lequel, avant même que la cure n'ait commencé, se destitue le sujet supposé savoir, piège enfin qui se referme sur une *impatience* qui a ignoré que le terme de *préliminaire* serait le signifiant de la généalogie d'un insu, que la cure analytique retrace et que nul ne saurait ignorer.



NOTES

1. Réponse à Jacques Lacan à l'exposé d'André Albert, *Lettres de l'École freudienne*, n° 24, juillet 1978.
2. *Idem*.
3. Jacques Lacan, Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École, in *Annuaire de l'École freudienne de Paris*, 1977.
4. Sigmund Freud, *Abriss der Psychoanalyse*, p. 30-33, cité et traduit par J. Rudrauf, in « De la règle fondamentale », *Lettres de l'École freudienne*, n° 9, décembre 1972.